

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVIÈRES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Le Conseil Coton Anacarde Karité

CAMPAGNE 2026-2027 DE COMMERCIALISATION DE L'AMANDE DE KARITÉ

Prix bord champ plancher obligatoire de :	Prix plancher obligatoire magasin intérieur acheteur :	Prix plancher obligatoire magasin usine :
250 F CFA/KG	275 F CFA/KG	305 F CFA/KG

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FILIÈRES COTON, ANACARDE ET KARITÉ

N°021 du 8 au 14 septembre 2026 - Prix: 300 Fcfa

Agro-Pastoral NEWS

Bâtissons avec le Partenaire du monde rural

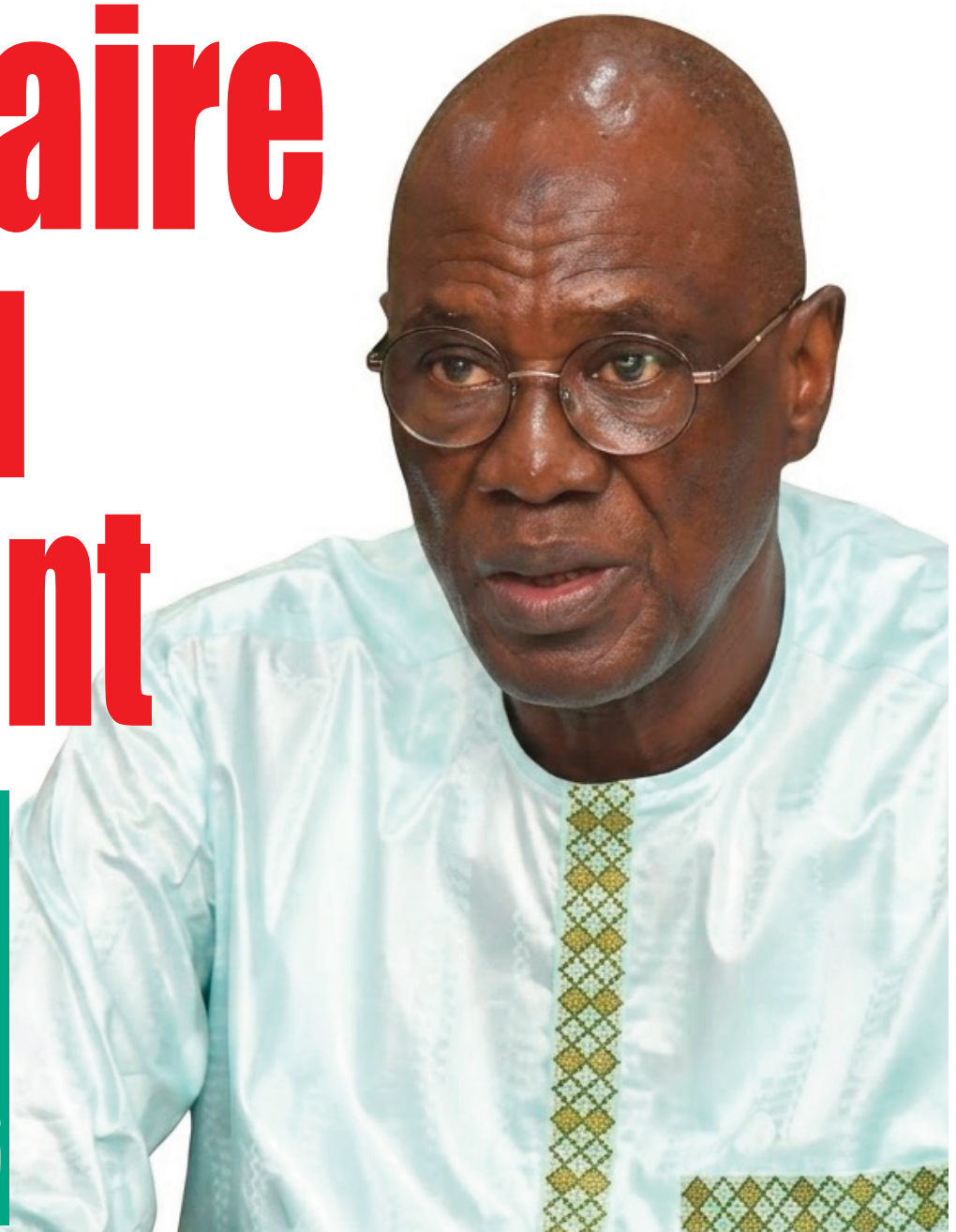
**DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES COOPÉRATIVES
L'ANADER et
AGRITERRA
mutualisent
leurs forces**

CHUTE DU PRIX DU CACAO

L'OIA veut faire confiance au gouvernement

SALON DE LA GASTRONOMIE EN FRANCE

**L'anacarde ivoirienne
vers les tables étoilées
de Paris en octobre 2026**



POUR RELEVER LES GRANDS DÉFIS

Voici la nouvelle politique agricole de la CEDEAO



CAMPAGNE CAFÉ-CACAO 2026-2027

Bruno Koné explique les prix fixés et appelle au calme

Mardi 1er septembre 2026) à l'occasion de la 10^e édition de la Journée Nationale du Cacao et du Chocolat (JNCC), le gouvernement ivoirien a dévoilé les nouveaux prix bord champ, campagne café-cacao 2026-2027. 1200 FCFA/kg pour le Cacao et 1300 FCFA/kg pour le Café.

C'est à l'occasion de l'ouverture de la 10^e édition des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat (JNCC), au Parc des Expositions d'Abidjan, mardi 1er septembre 2026, que le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, M. Bruno Nabagné Koné, a fait cette annonce qui était très attendue. En effet, à l'issue des arbitrages du gouvernement, les nouveaux prix d'achat pour la campagne principale 2026-2027 ont été fixés à 1300 FCFA/kg pour le café et 1 200 FCFA/kg pour le cacao bien fermenté, bien séché et bien trié. Voici les raisons qui, selon le Ministre, expliquent ces prix :



« Notre responsabilité, c'est de fixer un prix qui soit le plus haut possible en fonction des ventes réalisées par le Conseil du Café-Cacao, mais également un prix financièrement et budgétairement soutenable », a-t-il indiqué. En outre, Bruno Koné a justifié ce niveau de prix par le principe de la vente par anticipation qui régit le système de commercialisation ivoirien. Avec pour thème « *Jeunesse et cacao-culture du futur* », la 10^e édition des JNCC marquait également l'ouverture officielle de la campagne de commercia-

lisation 2026-2027. Le Ministre Bruno Koné, qui représentait le Vice-Président Tiémoko Meyliet Koné à l'ouverture cet événement, a incité les producteurs à privilégier l'étape de la valeur plutôt que du volume, en plaçant la transformation locale, la mécanisation, le numérique et la recherche au cœur de l'ambition nationale pour la filière. A la jeunesse, le membre du gouvernement a demandé de faire de la Côte d'Ivoire un pays reconnu pour la qualité de son chocolat. Pendant trois jours, les JNCC 2026, se sont

déroulés sur trois jours pour fêter l'excellence des producteurs et des coopératives.

Solidarité du gouvernement

Présent au Parc des expositions d'Abidjan, jeudi 3 septembre 2026, pour la clôture de la 10^e édition des JNCC, le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières a appelé à l'apaisement et réaffirmé la solidarité du gouvernement avec les producteurs.

Il a prôné la sérénité et la responsabilité de l'ensemble des acteurs de la filière café-cacao. Dans un contexte marqué par les préoccupations suscitées par l'annonce du prix de la campagne 2026-2027, Bruno Koné a voulu calmer les esprits dans un discours empreint de franchise. « *Nous avons fait le choix de la vérité. Nous avons fait le choix de la responsabilité* », a-t-il déclaré, non sans rappeler que l'action du gouvernement reste guidée par la volonté de préserver durablement les revenus des producteurs et assurer la pérennité de la filière

cacao. C'est dans cet esprit que le Ministre a souhaité faire évoluer les JNCC afin que ce rendez-vous majeur ne focalise plus l'essentiel de l'attention sur la seule annonce du prix. Pour Brunon Koné, ces journées doivent devenir davantage un espace de promotion du cacao ivoirien, de conquête de nouveaux marchés, de dialogue sur le fonctionnement de la filière et de recherche de solutions permettant à tous les acteurs de la chaîne de valeur de mieux vivre du fruit de leur travail. Le Ministre Bruno Koné a aussi plaidé pour une meilleure compréhension des mécanismes de fixation des prix. « *Nous devons, au niveau de la régulation et de l'administration, être plus pédagogues et surtout plus transparents* », a-t-il insisté. Face aux débats des derniers jours, le Ministre a appelé l'ensemble des acteurs du secteur à privilégier le dialogue et l'intérêt général. « Notre secteur a besoin de sérénité et d'apaisement », a-t-il estimé.

André SELFLOUR

LES JNCC AU PARC DES EXPOSITION D'ABIDJAN

Le Conseil Coton Anacarde et Karité a participé à l'évènement

Le Conseil Coton Anacarde Karité (CCAK) s'est associé au Conseil du Café Cacao pour une synergie institutionnelle lors de la 10^e édition des Journées Nationales du café et du chocolat (JNCC) qui ont lieu du 1er au 3 septembre 2026 au Parc des expositions d'Abidjan.

De fait, le Conseil Coton Anacarde Karité (CCAK) était fortement présent à la 10^e édition des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat (JNCC) à travers un imposant stand de 12 m². Prenant part à la cérémonie d'ou-

verture de cet événement d'envergure internationale, le Directeur général adjoint du Conseil Coton Anacarde Karité, M. Konaté Issa, a expliqué les raisons qui ont fondé la participation du CCAK à cette 10^e édition des JNCC. « *Nous souhaitons donner plus de visibilité à nos produits, plus d'informations au public sur ce que l'anacarde, le karité et le coton représentent pour la Côte d'Ivoire et attirer certainement des investisseurs pour créer de la synergie entre ces deux filières* », a expliqué M. Konaté. De l'avis du DGA du Conseil Coton Anacarde Karité, les Journées Nationales du Cacao et du Chocolat (JNCC)



étaient, pour le Conseil Coton Anacarde Karité, une parfaite opportunité pour exposer ses produits, parler des performances de la filière et surtout découvrir d'autres challenges.

Avec un impressionnant stand, le CCAK a présenté aux JNCC toute une panoplie de produits disponibles sur le marché local, question de permettre aux visiteurs de découvrir le savoir-faire

ivoirien en termes de transformation de noix de cajou. Amandes de cajou grillées, salées, enrobées de sésame ou enrobées de chocolat ; des crêpes à base de farine de cajou au chocolat ; des cakes aux amandes de cajou au chocolat, ainsi que bien d'autres produits dérivés de l'anacarde, qui forment une bonne combinaison avec le chocolat et le cacao, étaient visibles dans le stand du CCAK. Lequel stand a connu, pendant trois jours, des animations, des séances de dégustation et bien d'autres activités pour promouvoir les produits dérivés de la noix de cajou.

Mireille YAPO

Agro-Pastoral NEWS

SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36
+225 07 07 87 98 43

moahcommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7^e Tranche
îlot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR
DE PUBLICATION :
Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43

RÉDACTEUR EN CHEF :
André SELFLOUR
+225 05 45 05 05 01

SERVICE COMMERCIAL :
+225 01 52 83 72 72
01 01 04 50 00

INFOGRAPHISTE :
Consty HENNEKA
RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE :
N° 013 du 10 avril 2026

DÉPÔT LÉGAL : En cours de constitution

TIRAGE : 5.000 exemplaires

IMPRESSION : SNPECI

DISTRIBUTION : EDIPRESSE

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COOPÉRATIVES

L'ANADER et AGRITERRA mutualisent leurs forces

L'Agence National d'Appui au Développement Rural (ANADER) et l'institution AGRI TERRA ont signé une convention portant sur le renforcement des capacités des coopératives.

C'était en marge des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat (JNCC) qui se sont tenues du 1er au 3 septembre 2026 au Parc des Expositions d'Abidjan.

Cet accord de coopération a été signé, mercredi 2 septembre 2026, par les premiers responsables des deux structures ; à savoir M. Aubert Ouango, Représentant Régional d'AGRITERRA et Docteur Sidiki Cissé, Directeur général de l'ANADER. Cette convention est le fruit de la



collaboration entre les deux structures, engagées au service des producteurs et du renforcement

de leurs organisations professionnelles. Aubert Ouango a indiqué que l'ANADER demeure un

partenaire sur lequel AGRITERRA entend s'appuyer pour conduire des actions de développement durable à fort impact dans le milieu rural. AGRITERRA est une institution qui intervient dans le domaine du renforcement des capacités des coopératives. Elle a mis en place le programme Farmer Focus Transformation «

FFT », financé par le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays Bas. Ce programme vise à accompagner les coopératives cacaoyères dans leur transformation vers des entreprises agricoles plus performantes, plus résilientes et davantage créatrices de valeurs pour leurs membres par l'accès aux marchés, le renforcement de leur attractivité auprès des partenaires financiers ainsi que le développement d'initiatives liées à la transformation locale, à l'agroécologie et à l'économie circulaire. Toutes ces thématiques sont adressées au quotidien par l'ANADER dont l'une des missions premières est de contribuer à la professionnalisation des exploitants agricoles. La convention ANADER - AGRITERRA marque une synergie d'action entre ces deux importantes structures qui augure des lendemains meilleurs pour les organisations professionnelles agricoles (OPA).

Audrey BAN avec DCRP

YAMOOUSSOUKRO

Les acteurs de la filière riz renforcent leurs capacités

Yamoussoukro, la capitale politique et administrative, a abrité, les 2, 3 et 4 septembre 2026, un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs de la filière riz sur l'assurance indicielle.

Cette rencontre, qui a réuni l'administration agricole, les acteurs de la filière riz, des financiers et experts dans le domaine de l'assurance, avait pour objectif de sensibiliser les producteurs sur les notions d'assurance indicielle agricole et également présenter l'état d'avancement et les attentes au niveau de cette spéculation. Le Directeur Général de la Planification, des Statistiques et des Projets, Dibi Kokora, qui représentait, à la cérémonie d'ouverture, le Ministre de l'Agriculture du Développement Rural et des Productions Vivrières, a présenté l'assurance indicielle comme une innovation qui permettra de protéger les producteurs contre les pertes liées aux aléas climatiques et autres crises multiformes, dans un contexte marqué par la modernisation de l'agriculture ivoirienne. Pour M. Dibi Kokora, la persistance de la vulnérabilité du secteur agricole aux vicissitudes du climat exige la mise en place de stratégie d'adoption et de résiliente efficace. Il a également rappelé que



le financement occupe une place de choix dans la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de 3ème génération en cours de formulation. Cet atelier revêtait un caractère important pour les acteurs car l'assurance indicielle reste encore une notion méconnue dans le secteur agricole de notre pays. Dans son ambition de relever le défi de la souveraineté alimentaire, le gouvernement de Côte d'Ivoire a fait de l'assurance indicielle dans la filière riz une priorité. Elle doit contribuer à promouvoir une intensification et un accroissement de la production de riz local ainsi qu'une protection des acteurs de la filière contre les changements climatiques et permettre des débouchés sur d'autres secteurs d'activités pour les institutions financières. A ce jour, plusieurs initiatives ont été conduites par des acteurs non étatiques au ni-

veau local notamment ceux du secteur privé et certains partenaires Techniques et Financiers, en vue de limiter des effets des baisses de rendement sur le revenu des producteurs. C'est dans ce contexte qu'un financement a été obtenu auprès de la Banque Ouest-Africaine de développement (BOAD) pour la mise en œuvre du Projet de mise en place d'un mécanisme d'Assurance Récolte Indicielle en Côte d'Ivoire (PASSIR). Trois filières prioritaires ont été identifiées pour le déploiement des premiers produits d'assurance indicielle à savoir le coton, le palmier à huile et le riz. Cet atelier de Yamoussoukro a permis aux acteurs de la filière riz d'avoir les outils nécessaires sur le concept de l'assurance indicielle.

A.S/ avec DCRP

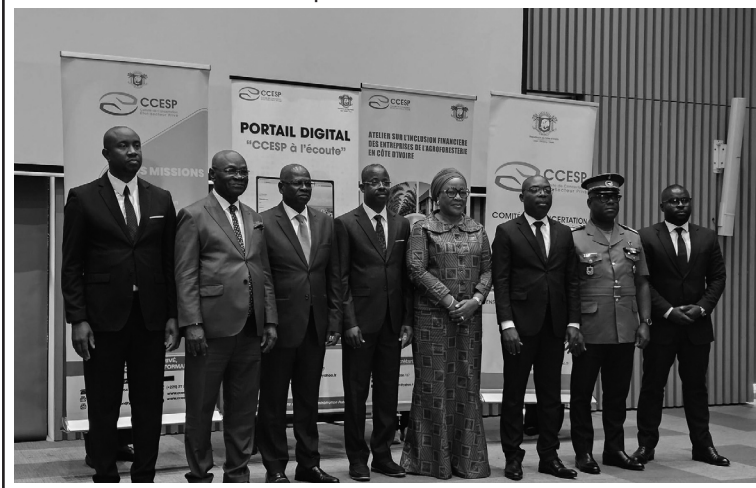
AGROFORESTERIE

La chambre d'Agriculture engagée sur l'inclusion financière et la traçabilité

La Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire a participé, les 2 et 3 septembre 2026 à Abidjan, à l'atelier consacré à l'inclusion financière des entreprises de l'agroforesterie et à la traçabilité des transactions. La cérémonie officielle d'ouverture s'est tenue le mercredi 2 septembre 2026, en présence de l'ensemble des parties prenantes : administrations publiques, secteur privé, société civile et partenaires au développement. Organisés par le Comité de Concertation État-Secteur Privé (CCESP), en partenariat avec PALMCI et la BNI, ces travaux ont bénéficié de l'implica-

tion du Ministère de l'Économie et des Finances, qui a mandaté le CCESP pour conduire cette réflexion et favoriser l'émergence de solutions concrètes. Les échanges ont porté notamment sur le paiement digital, l'accès aux services financiers, la couverture télécom et Internet, la traçabilité, ainsi que le désenclavement et la sécurisation des zones d'activités. À travers sa participation, la Chambre Nationale d'Agriculture a réaffirmé son engagement en faveur d'une Agriculture moderne, inclusive, durable et compétitive.

Sandrine KOUADJO



AGRO-EVENT

CACAO/ CAMPAGNE 2026-2027

Pourquoi le prix du cacao a autant baissé

La Côte d'Ivoire maintient à 1200 FCFA le kilogramme le prix minimum garanti du cacao pour la campagne 2026-2027. L'annonce a été faite mardi 1er septembre 2026 lors des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat (JNCC).

Le nouveau prix du cacao en Côte d'Ivoire est connu. Le prix minimum garanti bord champ est maintenu à 1 200 FCFA le kilogramme pour la campagne 2026-2027. La Côte d'Ivoire maintient donc le prix du cacao à 1200 FCFA/kg pour la nouvelle campagne. Le montant a été annoncé mardi 1er septembre à Abidjan, à l'occasion du lancement de la campagne café-cacao 2026-2027. Le prix reste ainsi identique à celui appliqué depuis mars 2026 pour la campagne intermédiaire. Cette décision est intervenue après une campagne particulièrement mouvementée. Le prix avait atteint 2800 FCFA/kg au début de la campagne principale 2025-2026, avant de chuter à 1200 FCFA/kg en mars dernier, dans un contexte de fort recul des cours internationaux. Pour la campagne principale 2025-2026, le



gouvernement avait fixé le prix du cacao à 2 800 FCFA le kilogramme, un niveau record. Le prix avait été annoncé le 1er octobre 2025 par le Président Alassane Ouattara. Mais la situation du marché mondial s'est fortement détériorée. Pour la campagne intermédiaire 2025-2026, ouverte en mars dernier, le prix garanti bord champ a été ramené à 1 200 FCFA/kg. Le gouvernement expliquait cette décision par l'effondrement des cours internationaux du cacao depuis décembre 2025. Cette chute de 1 600 FCFA par kilogramme entre les deux périodes a profon-

dément marqué les producteurs. Pour eux, le prix bord champ détermine directement les revenus tirés de leur récolte et constitue un élément essentiel pour décider des investissements dans les plantations : entretien des caoyers, main-d'œuvre, traitements, renouvellement du verger ou encore amélioration des infrastructures. Par ailleurs, la filière sort d'une période difficile. L'État avait recensé environ 123 000 tonnes de cacao résiduelles qui n'avaient pas pu être commercialisées normalement. Une opération d'enlèvement de ces stocks avait été engagée afin de fluidi-

fier la commercialisation et de protéger les revenus des producteurs.

Le pays reste le premier producteur mondial

Le calendrier de commercialisation du cacao ivoirien a été profondément modifié cette année. Désormais, la grande campagne s'étend du 1er septembre au 28 février, tandis que la campagne intermédiaire se déroule du 1er mars au 31 août. L'enjeu économique est considérable pour le pays. La Côte d'Ivoire demeure le premier producteur mondial de

cacao. La filière fait vivre directement ou indirectement plusieurs millions de personnes et constitue l'un des principaux piliers des exportations ivoiriennes. Le pays cherche parallèlement à développer la transformation locale du cacao, afin de conserver davantage de valeur ajoutée sur son territoire. Selon les données gouvernementales, plus de 754 000 tonnes de fèves avaient été transformées localement au cours de la période de référence communiquée par les autorités. Le maintien à 1 200 FCFA est annoncé alors que la filière ivoirienne reste confrontée aux conséquences de la forte baisse des cours mondiaux du cacao. Pour les producteurs, ce prix constitue le revenu minimum garanti pour les fèves répondant aux critères de qualité fixés par la filière. Il sera désormais appliqué pour la campagne principale 2026-2027, qui s'est ouverte le 1er septembre dernier. La Côte d'Ivoire reste le premier producteur mondial de cacao et la filière constitue un pilier majeur de son économie. Le niveau du prix bord champ est donc particulièrement suivi par les producteurs, les coopératives et l'ensemble des acteurs de la filière.

Amy SANGARE

CHUTE DU PRIX DU CACAO

L'OIA appelle à faire confiance au gouvernement

La 10e édition des Journées nationales du cacao et du chocolat (JNCC) s'est achevée au Parc des expositions d'Abidjan, jeudi 3 septembre 2026, alors que la chute des prix faisait débat. L'interprofession de la filière café et cacao (OIA Café-cacao) est montée au créneau pour calmer les acteurs du monde agricole.

C'est par l'entremise de son directeur exécutif, Mé Kouakou, que l'organisation a donné sa position officielle. Conscient de l'impact psychologique et financier de cette baisse drastique pour les ménages ruraux, le porte-parole a d'emblée validé les inquiétudes des planteurs. « Le cacao c'est notre vie, le café c'est notre sang. Nous savons, nous



avons entendu. Nous avons vu vos réactions depuis la diffusion des prix. Il y a de l'émotion, il y a de l'inquiétude, il y a parfois de la colère. C'est normal, c'est légitime », a reconnu Mé Kouakou. Face à la fixation du prix du cacao pour la campagne principale 2026-2027 à 1 200 FCFA le kilogramme, contre 2 800 FCFA lors de la campagne pré-

cédente, la faïtière a lancé, à travers sa direction exécutive, un vibrant appel au calme et à la résilience. Cependant, face à cette grogne naissante, l'OIA prône une approche pragmatique et à long terme. Pour lui, la préservation de l'unité nationale reste le rempart le plus solide contre les turbulences économiques. Il a invité les pro-

ducteurs à faire un « acte de raison » en accordant leur confiance au gouvernement ivoirien, conduit sous la haute autorité du chef de l'État. Pour étayer ses propos, Mé Kouakou a rappelé les précédents historiques de la gestion étatique : Une redistribution juste en période de hausse. Le prix du Kg de cacao, qui a atteint 2800 FCFA lors de la campagne 2025-2026 prouve, selon lui, que l'État redistribue fidèlement les gains lorsque les cours mondiaux sont favorables. Malgré une chute brutale de plus de 70 % de la valeur du marché mondial en l'espace de cinq mois, le mécanisme de stabilisation a permis de garantir un prix de 1200 FCFA, évitant ainsi un effondrement redouté à 900 FCFA le kilogramme, a-t-il rappelé. Le directeur exécutif de l'OIA café-cacao a, par ailleurs, fait un bilan des acquis sociaux

obtenus depuis 2011, notamment la prise en charge à 100 % des producteurs par la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la défense continue du Différentiel de Revenu Décent (DRD), qui octroie une prime de 400 dollars par tonne. L'OIA a réaffirmé que son combat ne s'oppose pas à l'action gouvernementale, mais s'inscrit dans un partenariat avec les autorités pour une filière café-cacao plus juste, transparente et durable, a insisté Mé Kouadio, face aux caméras. Un message d'apaisement final a été lancé par Mé Kouadio à l'ensemble du monde paysan : « *Revenons dans les champs avec calme, ouvrons cette campagne dans la paix. Livrons un produit de qualité, qui continuera de faire de notre cacao le meilleur au monde.* »

Sandrine KOUADJO

AGRO-EVENT

SALON DE LA GASTRONOMIE EN FRANCE

L'anacarde ivoirienne vers les tables étoilées de Paris

À l'approche de la 10^e édition du Salon de la Gastronomie de l'Outre-Mer et des Cuisines du Monde à Paris, le Conseil du Coton et de l'Anacarde mobilise chefs ivoiriens et diplomatie culinaire pour propulser la noix de cajou locale dans le segment haut de gamme.

Le 28 août 2026, la Directrice de la Communication et du Marketing du Conseil Coton Anacarde Karité (CCAK), Alimata Soumahoro, a présidé au siège de l'institution à Abidjan une séance de planification technique consacrée à la participation de la Côte d'Ivoire à la 10^e édition du Salon de la Gastronomie de l'Outre-Mer et des Cuisines du Monde (SAGASDOM) à Paris, validant une feuille de route pour positionner l'anacarde ivoirienne sur la scène gastronomique parisienne. La direction du CCAK assume une stratégie de diplomatie culinaire en visant les sommets de la gastronomie afin de faire évoluer la noix de cajou du statut de produit brut exporté vers celui d'ingrédient recherché par les chefs et les grands distributeurs internationaux. Lors de cette réunion, Alimata Soumahoro a rappelé que la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cajou et a exhorté les professionnels de la restauration à transformer cet avantage en valeur ajoutée, estimant que la performance économique de la filière dépend désormais de la capacité des chefs à intégrer l'anacarde dans des recettes à forte visibilité.

Le SAGASDOM comme vitrine pour la filière anacarde

La 10^e édition du Salon de la Gastronomie de l'Outre-Mer et des Cuisines du Monde, organisée à Paris par la directrice générale du salon, Marville Marina, constitue pour la délégation ivoirienne une vitrine d'affaires où la noix de cajou et d'autres produits du terroir seront présentés à un panel d'acheteurs, de distributeurs et de critiques culinaires internationaux. Pour exploiter pleinement cet espace, trois chefs ivoiriens, Olivier Gnamien, Jessica Berment et Nina Loukou,



préparent une série de démonstrations techniques et de recettes inédites, avec l'ambition de démontrer que la noix de cajou peut être travaillée dans des préparations complexes répondant aux exigences d'une table haut de gamme. La feuille de route adoptée au CCAK lie explicitement la conquête de nouvelles niches de marché à la créativité culinaire : les autorités de la filière veulent faire de la scène parisienne un levier immédiat pour accroître les revenus à l'exportation et renforcer l'image de marque des produits ivoiriens.

La gastronomie au service de la transformation locale

Au-delà du coup de projecteur à Paris, le CCAK présente cette campagne comme un outil pour encourager la transformation locale de la noix de cajou, en misant sur l'agroalimentaire et la restauration pour créer des emplois industriels et de services plutôt que de se limiter à la seule activité agricole de récolte. Les responsables de la filière expliquent que la valorisation culinaire de l'anacarde doit contribuer à mieux capter sur le territoire national la richesse générée par cette culture de rente, en orientant les flux vers des unités de transformation et des marques ivoiriennes positionnées sur des

segments plus rémunérateurs. Cette approche s'inscrit dans une tendance plus large des autorités ivoiriennes à utiliser les salons internationaux comme instruments de diversification des débouchés et de montée en gamme des exportations agricoles, en renforçant la place d'Abidjan dans les circuits mondiaux de la gastronomie et des produits fins.

Les chefs ivoiriens à l'épreuve des tables parisiennes

Autour de Marville Marina, les chefs Olivier Gnamien, Jessica Berment et Nina Loukou ont déjà conçu des plats où l'anacarde ne se limite plus au simple rôle de garniture ou d'en-cas, mais devient un composant central des assiettes, conçu pour dialoguer avec les codes de la haute cui-

sine servie à Paris. Les équipes du CCAK misent sur la capacité de ces ambassadeurs culinaires à convaincre les distributeurs et restaurateurs français de la polyvalence industrielle de la noix de cajou ivoirienne, afin de consolider de nouveaux contrats et de sécuriser des volumes d'écoulement pour la production locale. En parallèle des démonstrations, la délégation prévoit des échanges ciblés avec des acheteurs et des critiques, considérés comme des prescripteurs clé dans la reconnaissance de la noix de cajou comme ingrédient adapté aux cartes des restaurants gastronomiques. La participation à la 10^e édition du SAGASDOM à Paris constitue désormais l'échéance centrale de la feuille de route validée par le CCA, l'institution voyant dans ce rendez-vous le premier test grandeur nature de sa stratégie de

positionnement gastronomique de l'anacarde ivoirienne. Les retours des acheteurs, des distributeurs et des critiques lors du salon serviront de base pour ajuster les futures campagnes de promotion, qu'il s'agisse de diversifier les produits dérivés de la noix de cajou ou d'étendre la démarche à d'autres filières agricoles sous l'égide du Conseil du Coton et de l'Anacarde.

La 10^e édition du Salon de la Gastronomie de l'Outre-Mer et des Cuisines du Monde (SAGASDOM) aura lieu les 2, 3 et 4 octobre 2026, au Pavillon Gravelle, Paris (12^e arrondissement). Plus de 100 exposants, 50 chefs, des shows culinaires sont attendus.

André S. avec capmad.com

Pour joindre *Agro Pastoral News*
appelez aux numéros suivants:

(+ 225) 27 22 23 87 66 - (+ 225) 07 07 87 98 43
(+ 225) 05 46 74 75 75 - (+ 225) 05 06 91 97 36

Agro-Pastoral NEWS

FOCUS

CAMPAGNE CACAO 2026-2027

Plus de 100 exportateurs agréés

Le Conseil du Café-Cacao a publié la liste des exportateurs agréés au titre de la campagne 2026-2027. Dans sa Décision N°011-26/2026. Signée le 28 août 2026 par son Directeur Général, Koné Brahima Yves, l'organe de régulation agréée plus de 100 opérateurs.

Les sociétés commerciales agréées

1. AFCOTRADE TRADING SA,
2. AFRICA SOURCING SA,
3. AKAGNY CACAO SA,
4. AKAKANE SA,
5. ALSE COMMODITIES SA,
6. ASONDO SA,
7. ATLANTIC COCOA CORPORATION CI SA,
8. AWAHUS SERVICES SARL,

9. BARRY CALLEBAUT NEGOCE SA,
10. BEAN IVOIRE SAS,
11. CACAO & CO SA,
12. CACAO SA,
13. CAP SA,
14. CARGILL COCOA SARL,
15. CARGILL WEST AFRICA SA,
16. CEMOI CHOCOLAT SA,
17. CEMOI CÔTE D'IVOIRE SA,
18. CEMOI TRADING SA,
19. CENTRAL INDUSTRIE SARL,
20. COCOVOR SA,
21. CODICO SA,
21. COEX CI SA,
22. COMPAGNIE CACAORYERE DU BANDAMA SA,
23. CÔTE D'IVOIRE COMMODITIES SA,
24. CYRIAN INTERNATIONAL SA,
25. DESTINY COCOA SAU,

26. EBURNY AGRO EXPORT SA,
27. ECOKIM SA,
28. ECORIGINE SA,
39. EDF HOLDING SA,
30. ETC CI SARL,
31. EXPLOIT COMMODITIES SARL,
32. FAIRAGRO TRADE SA,
33. FILDISI COCOA INDUSTRY SA,
34. GCB COCOA CI SA,
35. GREENCAO SA,
36. IVCOM SA,
37. IVORY COCOA PRODUCT SA,
38. KANSO KASSEM SA,
39. KKO PETRUCIEN SA,
40. KINEDEN COMMODITIES SA,
41. MOI FOODS IVORY COAST LTD SARL,
42. NEDEX SA,
43. NESTLE CI SA,
44. OCEAN SA,

45. OLAM IVOIRE SA,
46. OLAM COCOA PROCESSING CI SA,
47. OUTSPAN IVOIRE SA,
48. PLOT ENTREPRISE SA,
49. PROFESSIONAL FOODS INDUSTRIE SA,
50. PURATOS SA,
51. QUANG THIEN IMEX SA,
52. S3C SA,
53. SACC SAS,
54. SACO SA,
55. SCACC SA,
56. SITC SAS,
57. SIVACO SA,
58. SONEMAT SA,
59. STNC SA,
60. SUCDEN CI SA,
61. SUSCOM SA,
62. SUTEC SA,
63. TAFI SA,
64. TAN IVOIRE SA,
65. TOUTON NEGOCE CI SA,
66. TRANS CAO CI SA,
67. TRANS CAO NEGOCE SAU,
68. VALENCY INTERNATIONAL TRADING SARL,
69. ZAMACOM SA.

11. COOPAD COOP CA,
12. ECAM COOP CA,
13. ECAMOY COOP CA,
14. ECAPR COOP CA,
15. ECOOKIM COOP CA,
16. NCB COOP CA,
17. MCOMMODITIES COOP CA,
18. PLAZA COOP CA,
19. SAHS SCOOPS,
20. SCAEDA COOP CA,
21. SCAES COOP CA,
22. SCANZUE COOP CA,
23. SCINPA COOP CA,
24. SCOABIA COOP CA,
25. SCOPECO COOP CA,
26. SCOOPS SCOGSO,
27. SCOOPS SOCA2PD,
28. SOCAAN COOP CA,
29. SOCAGC SCOOPS,
30. SOCAK KATANA COOP CA,
31. SOCAT COOP CA,
32. SOCODD SCOOPS,
33. SOPLAD COOP CA,
34. TIBONI COOP CA, U.
35. <http://INTER.CC.CI> COOP CA,
36. UPRAAD COOP CA,
37. WAGAJACA COOP CA.

Les Sociétés coopératives agréées

1. CADB COOP CA,
2. CADESA COOP CA,
3. CAPUM SCOOPS,
4. CASB SCOOPS,
5. CAYAT COOP CA,
6. CAYWANDA COOP CA,
7. CNEK COOP CA,
8. COOP CA SOCAPUNA,
9. COOP CA YAWOUBE,
10. COOPAAHS COOP CA,

Selon l'Article 2 de la décision, ces opérateurs devront exercer dans le strict respect de la réglementation en vigueur et sous le contrôle et le suivi du Conseil du Café-Cacao. Cette décision a pris effet depuis 1er septembre 2026.

PARC NATIONAL DE LA COMOÉ

Le Conseil Coton Anacarde Karité forme les communautés riveraines en apiculture

Le Conseil du Café-Cacao a entamé le mardi 21 juillet 2026, la deuxième phase de son atelier de formation et de recyclage des Agents d'opération en charge de la traçabilité sociale (AOTS), dans les villes d'Agboville, Daloa et San Pedro, afin de renforcer le dispositif de suivi social de la filière cacaoyère.



Dans le cadre de la mise en œuvre son accord de partenariat avec l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Conseil Coton Anacarde Karité a organisé du 26 au 29 août 2026 à Dédi dans la sous-préfecture de Nassian, une formation en apiculture au profit de cinq (05) Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD) riveraines du Parc National de la Comoé. Ce partenariat entre ces deux structures vise à soutenir les communautés locales tout en contribuant à la conservation de la biodiversité et au développement durable des filières coton, anacarde et karité. En

effet, cette formation fait suite à la remise d'équipements apicoles en août 2025 aux AVCD de Dédi, Kokpingué, Koulmitan, Tiémenin et Amaradougou. Elle a réuni les responsables apicoles de ces AVCD, les animateurs ruraux de l'OIPR ainsi que les agents du Conseil Coton Anacarde Karité. Elle a combiné des séances théoriques et pratiques. Après une première phase consacrée à la connaissance de l'apiculture et à la maîtrise des équipements, les participants ont pris part à des travaux pratiques dans un verger d'anacardier portant sur

l'installation et l'entretien des ruches, les techniques de piégeage des essaims, l'extraction, le filtrage et le conditionnement du miel. Les participants ont été aussi sensibilisés à l'installation des ruches dans les vergers d'anacardiers afin de favoriser la pollinisation et contribuer l'amélioration de leur productivité. A travers cette initiative, le Conseil Coton Anacarde Karité poursuit son engagement en faveur du développement d'activités génératrices de revenus compatibles avec la préservation des ressources naturelles.

DCRP

12^e ÉDITION DE L'AFRICA AGRI FORUM 2026

Bruno Koné donne son accord pour une participation de la Côte d'Ivoire

Jeudi 3 septembre 2026, le Ministre Bruno Koné, en charge de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, a reçu à son cabinet, M. Hassan M. Alaoui, Président de One Africa Forums. Les échanges ont porté sur la préparation de la 12^e édition de l'Africa Agri Forum, prévue à Abidjan du 3 au 5 novembre 2026. Cette rencontre de haut niveau réunira plus de 400 participants issus d'une vingtaine de pays africains autour de la souve-

raineté alimentaire, de l'investissement agricole, de la valorisation des productions et du développement du capital humain. Le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a donné un avis favorable au programme, dont il a salué la pertinence, et a assuré les organisateurs de ses encouragements pour la réussite de cette édition en terre ivoirienne.

MYNA

INTERNATIONAL

POUR RELEVER LES GRANDS DEFIS

Voici la nouvelle politique agricole de la CEDEAO

La nouvelle ECOWAP, la politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), doit être moins une politique de documents et davantage une politique d'investissements, d'actions et de résultats.

C'est la conviction exprimée par le ministre sénégalais de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, Cheikhou Oumar Ba, jeudi 27 août 2026, à l'ouverture de la réunion ministérielle virtuelle consacrée à la révision de l'ECOWAP. Pour M. Ba, dont le pays assure la présidence en exercice de la CEDEAO, la nouvelle ECOWAP ne doit pas être une simple actualisation procédurale de la politique existante. Elle doit être une politique de transformation, de souveraineté alimentaire, de création de valeurs et d'emploi, mais également une politique de résilience, d'intégration et de stabilité régionales. Dressant le bilan des vingt (20) années d'existence de l'ECOWAP, il a



indiqué que cette dernière a permis de construire une solide architecture politique et institutionnelle régionale, et contribué à renforcer la planification agricole, développer les instruments régionaux de sécurité alimentaire, mettre en place un système d'alerte précoce ainsi qu'à promouvoir la recherche et l'innovation. Ces acquis seront préservés, a-t-il dit, tout en rappelant les limites de l'ECOWAP. Au nombre de ces limites, il a énuméré notamment les difficultés de financement, la faiblesse de la mise en œuvre des engagements, les insuffisances des échanges régionaux, la

faible participation des femmes et des jeunes, la croissance démographique, l'augmentation de la demande alimentaire, le sous-emploi des jeunes ouest-africains, le changement climatique, les inondations, la pauvreté, les conflits armés et la persistance de l'insécurité alimentaire. « La prochaine décennie devra nous permettre de construire sur des fondations de systèmes alimentaires plus souverains, plus productifs, plus compétitifs, plus résilients et plus inclusifs. Et c'est là que doit se situer l'ambition de l'ECOWAP de la nouvelle génération », a-t-il déclaré. Selon lui, la

nouvelle ECOWAP devra être accompagnée d'un véritable pacte de financement.

Une politique centrée sur les producteurs, jeunes et femmes

Selon M. Ba, le financement de la politique agricole régionale doit progressivement s'appuyer davantage sur les ressources souveraines des États membres, tout en mobilisant le secteur privé aux plans national et régional, de même que des partenaires extérieurs. Cheikhou Oumar Ba a particulièrement insisté sur le secteur privé national et régional, qui doit être considéré, à ses yeux, comme un véritable partenaire de la transformation agricole et non comme un simple secteur additionnel. Aux dires de M. Ba, la nouvelle ECOWAP devra être une politique de résultats et de la redevabilité. « Nous devons mettre en place au départ un mécanisme de suivi-évaluation continu, articulé aux revues biennales permettant de mesurer régulièrement les résultats, d'identifier les difficultés et d'ajuster nos interventions », a-t-il conseillé. Pour lui, la future

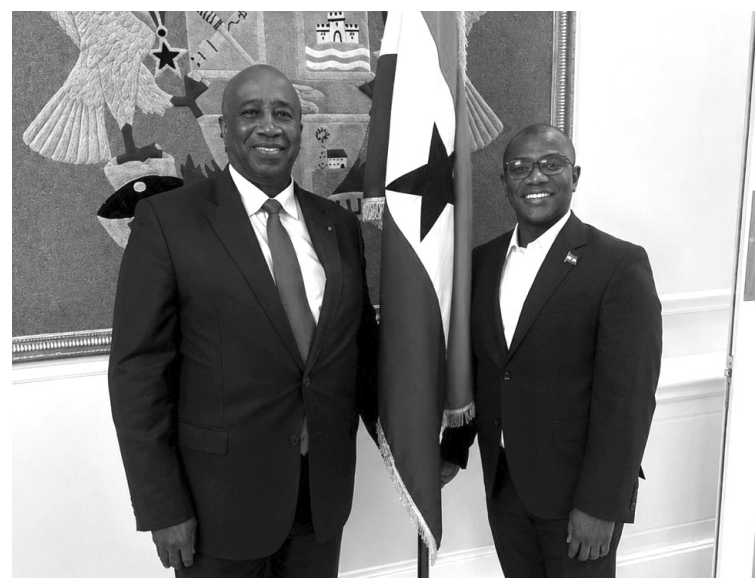
politique agricole régionale pourra surtout bénéficier des immenses atouts considérables dont dispose l'espace communautaire tels que le vaste marché ouest-africain, le dynamisme de l'intégration régionale, les potentialités de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il a d'ailleurs félicité les experts, réunis deux jours auparavant, également de manière virtuelle, pour la qualité de leurs travaux et des documents qui ont été soumis à l'appréciation des ministres, notamment les projets de rapport de bilan et de perspectives pour les dix (10) prochaines années ainsi que les axes stratégiques proposés pour l'adoption de la nouvelle politique agricole régionale. Pour sa part, le commissaire aux Affaires économiques et à l'Agriculture sortant de la Commission de la CEDEAO, Dr Kalilou Sylla, a émis le souhait qu'en 2035, l'ECOWAP soit un modèle de souveraineté alimentaire et de transformation économique durable au service des populations ouest-africaines. La politique agricole de la CEDEAO, plus connue sous le sigle ECOWAP, faut-il le rappeler, a été adoptée en janvier 2005, à Accra, au Ghana, par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Elle constitue le cadre stratégique régional pour le développement agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la contribution du secteur agricole au développement économique et social durable en Afrique de l'Ouest. Alors que le cycle de mise en œuvre 2015-2025 touche à sa fin, la CEDEAO a lancé un nouveau processus de révision visant à repositionner l'ECOWAP à l'horizon 2035. La future politique agricole de la CEDEAO sera centrée sur les producteurs et accordera une place renforcée aux femmes et aux jeunes, deux catégories essentielles pour l'avenir de l'agriculture ouest-africaine. Elle mettra aussi un accent particulier sur la digitalisation de l'agriculture et sur la commercialisation des produits agricoles, deux leviers reconnus de modernisation et de création de valeurs.

Source : ecowas.int

ROYAUME-UNI

Le Porte-parole des pays producteurs de cacao à l'ICCO reçu à l'Ambassade du Ghana

Le porte-parole des pays producteurs de cacao à l'Organisation internationale du cacao (ICCO), l'Ivoirien Aly Touré, a salué, vendredi 4 septembre 2026, à Londres le rôle central du Ghana dans la défense des revenus des planteurs, lors d'un hommage au patron sortant de la filiale de commercialisation du deuxième producteur mondial. M. Touré assistait à une cérémonie organisée à l'ambassade du Ghana pour le départ de Fuad Abubakar Mohammed, qui quittera le 30 septembre 2026, ses fonctions de directeur général de la Ghana Cocoa Marketing Company (GCMC), filiale du Ghana Cocoa Board (COCOBOD), après un mandat de cinq ans. Accueilli par la cheffe de la mission diplomatique ghanéenne au Royaume-Uni, Zita Sabah



Benson, le diplomate ivoirien a rappelé les « liens séculaires » entre Abidjan et Accra, tout en vantant « l'Initiative Côte d'Ivoire-Ghana », le partenariat stratégique mis en place par les deux voisins pour peser sur les cours mondiaux et garantir des

prix plus rémunérateurs aux producteurs. Le diplomate ivoirien a remercié les autorités du Ghana et indiqué avoir répondu présent pour au moins trois raisons : la première est relative aux liens séculaires entre la Côte d'Ivoire et le

Ghana. La deuxième est relative à l'initiative Côte d'Ivoire Ghana matérialisant la volonté politique des deux pays à trouver une solution durable à l'amélioration des prix perçus par les producteurs de cacao de leur pays respectif. Et enfin, la troisième étant sa qualité de porte-parole des pays producteurs de l'ICCO », souligne un communiqué parvenu à Abidjan. En marge de la réception, le représentant de l'ICCO s'est entretenu avec plusieurs acteurs majeurs de la filière cacao sur les enjeux du marché mondial, ainsi qu'avec le successeur désigné de M. Mohammed, M. Kwamé. La Côte d'Ivoire et le Ghana assurent à eux deux plus de 60% de la production mondiale de fèves de cacao.

Source : abidjan.net

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES



IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS D'ANACARDE

Je suis
un producteur

Yêrê

Fais comme moi, fais toi
recensser

Pour un développement durable des filières coton anacarde et karité

Siège : Immeuble Caïstab-Plateau 15ème étage - Téléphone : +225 27 20 20 70 30 +225 27 22 52 75 80
E-mail : secretariat_dg@conseilcotonanacarde.ci - Site web : conseilcotonanacarde.ci